

ENGAGEMENT POUR UN ISLAM DE FRANCE

ESQUISSE DU PROGRAMME

MOHAMMED
MOUSSAOUI

ELECTIONS DU CONSEIL FRANÇAIS
DU CULTE MUSULMAN
CFCM JUIN 2008

ENGAGEMENT POUR UN ISLAM DE FRANCE

ESQUISSE DU PROGRAMME

**MOHAMMED
MOUSSAOUI**

ELECTIONS DU CONSEIL FRANÇAIS
DU CULTE MUSULMAN
CFCM JUIN 2008

PREAMBULE	7
Axes du programme et commissions	11
Commission imama et formation des imams	13
Commission mosquées	19
Commission communication	25
Commission enseignement	31
Commission aumônerie	37
Commission viande Halal et abattage rituel	47
Commission juridique et organisation	53
Commission dialogue interreligieux	59
Commission pèlerinage	65
Commission carrés musulmans	71
Perspectives	75



MOHAMMED MOUSSAOUI

- Docteur agrégé en mathématiques.
- Maître de conférences habilité à diriger des recherches.
- Membre actif d'un certain nombre d'instances scientifiques et de recherche.
- Membre du conseil d'administration du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM).
- Vice-président du Rassemblement des Musulmans de France (RMF).
- Secrétaire Général du Conseil Régional du Culte Musulman de la région PACA.
- Vice-président du groupe Dialogue interreligieux DIRE.
- Cadre religieux assurant les prêches du Vendredi depuis une vingtaine d'années.



PREAMBULE

Oui à un islam de France intégré dans son paysage culturel français et européen, fier de ses racines européennes, méditerranéennes, africaines, asiatiques et maghrébines.

Oui à un islam de France qui inscrit son action dans le respect des lois de la République.

Oui à un islam de modération et du juste milieu, respectueux de la liberté des consciences et promoteur de la justice sociale.

Oui à un islam ancré dans la modernité et prônant une authenticité éclairante, ouverte sur le monde.

Oui à un islam dont la femme est partenaire à part entière de l'homme et actrice effective de la vie religieuse musulmane.

Oui à un islam d'espoir et de vie qui rassemble, fédère, œuvre pour la paix, la quiétude et la sérénité.

Oui à un islam à l'écoute de l'humain, présent pour dissiper les peurs et propager la vie.

Oui à un islam agissant en plein cœur de la société œuvrant de concert avec les traditions religieuses, spirituelles et humanistes pour le bien de l'être.



Oui à un islam soucieux de l'avenir de l'univers et promoteur de son harmonie.

Je m'engage solennellement pour que le Conseil Français du Culte Musulman soit l'institution culturelle de tous les musulmans de France.

J'œuvrerai pour que la mosquée soit un lieu de recueillement, digne, ouvert sur la société et vecteur de pacification.

J'œuvrerai pour que l'imam incarne véritablement l'héritage de la prophétie, annonciatrice du savoir et miséricordieuse pour les univers.

J'œuvrerai pour que nos enfants aient une instruction religieuse équilibrée, respectueuse des diversités et ouverte sur le progrès.

J'œuvrerai pour que nos moyens de communication et d'information soient les plus proches de la réalité de nos concitoyens et concitoyennes et participent à mettre en valeur le vrai visage de l'islam de la modération et du juste milieu.

J'œuvrerai pour que l'aumônerie musulmane soit un facteur d'accompagnement et un moyen pour soulager les peines et les souffrances d'ordre sociales.

J'œuvrerai pour que le défunt musulman ait des funérailles dignes et respectueuses de la tradition musulmane soit exaucé.

J'œuvrerai pour que le séjour du pèlerin dans les lieux saints de l'islam se passe dans les meilleures conditions d'encadrement culturel et matériel.

J'œuvrerai pour capitaliser les acquis du CFCM et mener une démarche participative afin d'opérer les ajustements nécessaires à une bonne gouvernance.

Le Rassemblement des Musulmans de France (RMF), qui m'a choisi comme candidat à la présidence du CFCM, œuvrera avec l'ensemble des composantes de la communauté musulmane, afin de donner un souffle nouveau à l'institution représentative de l'islam de France.

Seul un travail collégial et un esprit d'équipe sont de nature à satisfaire les nombreuses attentes culturelles des musulmans et des musulmanes de France.

C'est un devoir citoyen d'œuvrer pour une meilleure gestion du champ religieux musulman français et c'est un devoir religieux d'agir avec humilité et modestie pour le bien de la société.

Mohammed Moussaoui



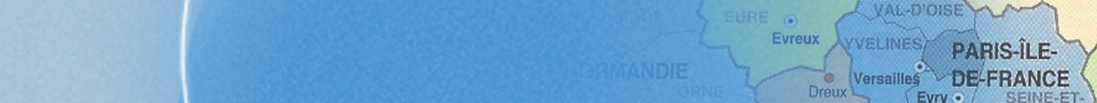
AXES DU PROGRAMME ET COMMISSIONS

Ce programme est le résultat d'un long processus participatif et d'une capitalisation des expériences du terrain au niveau, à la fois national et régional. Il s'appuie sur la réflexion issue des commissions du CFCM et sur les débats menés au sein du Rassemblement des Musulmans de France (RMF), pour proposer un projet cohérent prenant en compte les attentes de la communauté musulmane de France. Il est structuré autour de dix commissions :

- ❖ Imama et formation des imams,
- ❖ Mosquées,
- ❖ Communication,
- ❖ Enseignement,
- ❖ Aumônerie,
- ❖ Viande halal,
- ❖ Juridique et organisation,
- ❖ Dialogue interreligieux,
- ❖ Pèlerinage,
- ❖ Carrés musulmans.



COMMISSION IMAMA ET FORMATION DES IMAMS



L'imam est un personnage clef de la vie culturelle du musulman, il est un élément fédérateur, régulateur des tensions et un acteur important dans le tissage du lien social. Cette fonction a besoin d'un meilleur statut permettant à l'imam de mener à bien ses missions. La commission imama revêt un caractère structurant pour la communauté musulmane de France. La qualité de son intervention, ses activités et son dynamisme seront des éléments déterminants de son efficience.

Elle sera chargée de :

- ★ Faire un diagnostic de la situation des imams en France.
- ★ Réaliser le recensement de tous ceux d'entre eux qui officient dans les lieux de culte. Une évaluation des besoins en matière d'Imama est nécessaire, notamment :
 - ☆ Les besoins en « imams permanents » pour les cinq prières ;
 - ☆ Les besoins en imams n'officiant que le vendredi ;
 - ☆ Les besoins en imams des cinq prières et les vendredis.
- ★ Réaliser une base de données des compétences, notamment :
 - ☆ Les « prédicateurs itinérants »
 - ☆ Les « conférenciers francophones »

- ★ Réfléchir, en collaboration avec le ministère de tutelle, sur le « statut juridique de l'imam » et déterminer le genre de titre de séjour à lui attribuer dans le cas où il serait d'une nationalité autre que celle d'un pays de l'Union Européenne.
- ★ Établir un annuaire des organismes de formation des imams.
- ★ Instaurer une formation homologuée de l'imam par le CFCM :
 - ☆ Formation théologique : les modules prendront en compte le contexte laïque de notre société.
 - ☆ Formation profane : nouer des partenariats avec les universités françaises et les centres d'enseignement de la langue française.
- ★ Proposer une « formation continue » pour les imams.
- ★ Mettre à la disposition des associations :
 - ☆ un « contrat type » pour l'engagement des imams ;
 - ☆ un « profil de l'imam », précisant son rôle, sa mission et ses compétences au sein de la mosquée ;
 - ☆ une « charte de l'imam » de France précisant les fondements et les valeurs de la fonction d'imam.
- ★ Organiser :
 - ☆ des colloques et une rencontre annuelle des imams de France.
 - ☆ des séminaires thématiques pour les imams et des stages en communication.
- ★ Procéder à la création d'une instance nationale des imams de France.
 - ☆ Encourager la prédication en langue française.



COMMISSION MOSQUEES



La mosquée s'est affirmée comme l'une des composantes culturelles françaises. Elle est appelée à s'inscrire davantage dans le paysage urbain et interagir avec son environnement. Son rôle social est indéniable, elle est un élément essentiel dans la médiation. Cette fonction ne saurait être pleinement remplie si la mosquée ne jouit pas de conditions matérielles dignes d'exercice du culte. Le CFCM aura à mener un travail pédagogique sur le rôle et les missions de la mosquée, tout en veillant à la qualité des lieux de culte.

Il s'avère nécessaire de:

- ★ Faire un recensement de tous les lieux de culte en France, y compris ceux qui n'ont pas participé aux élections du CFCM.
- ★ Réaliser un « annuaire des mosquées » édité par le CFCM.
- ★ Calculer un ratio des besoins en lieux de culte, en fonction de la population musulmane française.
- ★ Élaborer un schéma directeur des mosquées pour une meilleure prise en considération des besoins de la communauté et une meilleure couverture territoriale.
- ★ Intégrer la mosquée dans le paysage urbain et architectural français.

★ Rendre leur dignité aux lieux de culte par l'élimination des « mosquées caves ».

★ Participer à la journée nationale du patrimoine en instituant des portes ouvertes des mosquées.

★ Établir un plan d'aides financières aux mosquées (Construction, Rénovation et Fonctionnement) :

☆ Recherche des modes de financement pour la construction des mosquées en France.

☆ Inciter à une meilleure appréciation du cadre juridique des associations, loi 1901 et/ou 1905.

★ Encourager une Formation Spécifique pour les gestionnaires des mosquées et lieux de prières (Formation Juridique, Comptable et Gestion)

★ Harmoniser les statuts des associations gérantes des lieux de culte, en proposant des statuts types et mis à la disposition de tous les responsables musulmans.

★ Sécuriser les lieux de culte contre les « actes islamophobes » (tag, graffitis, vandalisme, etc.), les doter de caméras ou inciter les responsables musulmans à faire appel à des entreprises de gardiennage.

★ Mettre en place des mécanismes de gestion du foncier pour les associations gestionnaires de ces lieux de prières.

★ Œuvrer pour que les collectivités locales mettent à la disposition des musulmans des terrains par le biais des baux emphytéotiques, afin de construire des lieux de culte.

★ Rappeler le principe de neutralité des lieux de culte vis à vis des enjeux politiques ou électoraux, locaux ou nationaux.



COMMISSION COMMUNICATION



Le CFCM est devant un défi double, gagner en crédibilité auprès de la communauté musulmane et contribuer à diffuser une image apaisée de l'islam de France.

La commission communication veillera à la qualité des messages et à l'image des institutions musulmanes, elle a une portée transversale et s'attachera à la cohérence de l'ensemble de la communication interne et externe.

Parmi ses missions :

★ Proposer un plan d'action de communication du CFCM :

- ☆ Communiquer en direction de la composante musulmane française ;
- ☆ Communiquer avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales ;
- ☆ Communiquer avec l'ensemble de la société.

★ Mise en place d'une équipe autour du président, chargée de communiquer sur les travaux du CFCM.

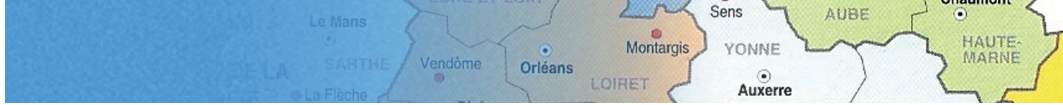
★ Clarifier les relations entre le CFCM et France 2, et de manière générale avec les intervenants pour la réalisation de l'émission «vivre l'islam» du dimanche.

★ Établir des relations avec les médias intervenant dans le champ culturel musulman.

- ★ Élaborer une stratégie et une politique de communication en matière religieuse : Quels types de communication pour la communauté musulmane de France ? Et par quels supports?
- ★ Mettre en place une formation spécifique pour les acteurs religieux musulmans.
- ★ Étudier la faisabilité de la création d'une radio et/ou d'une chaîne spécialisée en matière religieuse.
- ★ Inscrire la politique de communication et ses moyens dans la transmission des valeurs de l'islam du juste milieu, garantissant, aussi, la sécurité spirituelle.
- ★ Créer un site internet pour le CFCM et un modèle de site mis à la disposition des CRCM qui le souhaitent.
- ★ Publications du CFCM à destination des imams, des responsables de mosquées et des cadres religieux (aumôniers, enseignants...).
- ★ Création de la conférence des présidents des CRCM sous l'égide du vice-président chargé des régions.



COMMISSION ENSEIGNEMENT



L'instruction religieuse nécessite une approche pédagogique et didactique mettant en relief les fondements de la religion musulmane en harmonie avec le contexte socioculturel et culturel français et européen. Cette instruction capitalisera sur la richesse et la diversité culturelle des pays d'origine. L'instruction religieuse vise l'équilibre du citoyen de confession musulmane et son enracinement dans la société française. Cette commission se chargera notamment de :

- ★ Réfléchir sur la production de supports pédagogiques nécessaires à l'instruction religieuse musulmane dans le contexte français ;
- ★ Plaider pour une présentation qualitative et quantitative de l'islam dans les programmes scolaires.
- ★ Œuvrer pour la mise en place d'une commission technique entre le ministère de l'éducation nationale et le CFCM afin de traiter les questions communes ;
- ★ Élaborer un plan de formation pour les enseignants ;
- ★ Renforcer la dimension interreligieuse dans l'enseignement de la religion musulmane ;
- ★ Encourager l'instruction religieuse en langue française ;

- ★ Améliorer les conditions matérielles de l'enseignement de la religion musulmane ;
- ★ S'entourer d'experts afin d'atteindre les objectifs de la commission;
- ★ Séparer entre l'enseignement de la langue arabe et l'enseignement religieux;
- ★ Initier des expériences scolaires pilotes dans les régions.



COMMISSION AUMONERIE



Comparée aux autres cultes l'aumônerie musulmane doit se développer afin de répondre aux attentes dans ce domaine. Les expériences pilotes mises en place ces dernières années, font ressortir un besoin important non couvert à ce jour.

Le champ de travail de l'aumônerie touche quatre secteurs fondamentaux :

- ★ L'Aumônerie pénitentiaire ;
- ★ L'Aumônerie militaire ;
- ★ L'Aumônerie hospitalière ;
- ★ L'Aumônerie scolaire.

Composition de la commission aumônerie et la désignation des aumôniers

La commission aumônerie sera composée de deux collèges :

- ☆ Le « Collège des désignés » : qui ne sont autres que les aumôniers nationaux.
- ☆ Le « Collège des élus » : qui englobera trois aumôniers régionaux élus par l'ensemble des aumôniers musulmans de France.

L'aumônier national sera désigné par le Conseil d'Administration du CFCM.

L'aumônier régional sera désigné conjointement par l'aumônier national et le CRCM de son lieu de résidence.

Le prochain Bureau du CFCM soumettra une première proposition d'une «charte de l'aumônier», qui sera d'ailleurs enrichie par la commission aumônerie.

Mission de la commission aumônerie

Sa mission sera notamment d'initier :

- ★ Une étude sur la situation des aumôniers musulmans sur le territoire national.
- ★ Une révision des critères d'attribution de qualificatif « Aumôniers musulmans».
- ★ Une proposition au ministère de la justice pour une réévaluation de la contribution financière allouée à chaque aumônier
- ★ Un travail, avec le ministère de tutelle, sur l'aumônerie des centres pénitenciers, pour la publication d'une circulaire qui indiquera son statut général.
- ★ L'élaboration d'une « feuille de route » pour chaque aumônerie.
- ★ La sensibilisation de l'aumônier national ou régional à sa mission et exiger un rapport d'activité qui sera mis à la disposition du président du CFCM, par le biais du président de la commission.

Domaine pénitencier

- ★ Développer une jurisprudence spécifique pour un meilleur accompagnement des populations concernées.
- ★ Créer dans chaque centre ou établissement pénitencier une bibliothèque d'ouvrages spécifiques pour les détenus.
- ★ Présenter aux détenus la spécificité de l'aumônier par rapport aux divers intervenants.
- ★ Mener des études sociologiques sur la pratique de la religion en milieu carcéral.
- ★ Contribuer à la prévention et à la lutte contre le récidivisme par la sensibilisation des familles.
- ★ Encourager le travail avec les autres aumôniers des autres confessions.

Domaine militaire

L'aumônerie militaire est régie par la loi de 1880 qui est toujours en vigueur. Elle est devenue une institution permanente, structurée et militarisée. Sa mission consiste à :

- ★ Contribuer à l'éclaircissement de la notion de « Patrie » et de « Nation ».
- ★ Initier des études sur les doléances des soldats de confession musulmane dans les quatre domaines de compétence militaire : marin, terrestre, aérien et gendarmerie.
- ★ Apporter un soutien moral et spirituel aux soldats.
- ★ Orienter les soldats dans les missions de maintien de la paix ou au service de populations civiles.

Domaine hospitalier

- ★ Faire un recensement des aumôniers hospitaliers musulmans de France.
- ★ Initier des études sur les demandes en matière d'aumôniers hospitaliers, en collaboration avec les établissements hospitaliers, sociaux, ou médicosociaux.
- ★ Intervenir auprès des établissements hospitaliers dans le choix des aumôniers se portant candidats.
- ★ Collaborer avec le personnel soignant sans ingérence dans le fonctionnement des services hospitaliers.
- ★ Coopérer pour que le patient puisse être accompagné dans sa religion.
- ★ Jouer le rôle de l'intermédiaire (opérateur de service) entre l'administration hospitalière, le personnel soignant et les proches du souffrant.
- ★ Proposer d'accompagner les malades par la foi porteuse de vie et d'espérance, allant, quand c'est souhaité, jusqu'à la prière et la célébration.
- ★ Créer, selon les possibilités offertes, des lieux de culte musulmans dans les établissements hospitaliers et définir le mode de leur fonctionnement, compte tenu de la spécificité de leur environnement.

Domaine scolaire

- ★ Élaborer une « charte de l'aumônier », en adéquation avec le principe de la séparation de la religion et de l'état.
- ★ Mettre en place un groupe d'étude pour faire intégrer l'aumônerie musulmane dans la nouvelle circulaire sur l'aumônerie scolaire du ministère de l'éducation.
- ★ Remplir sa mission de faire connaître la religion musulmane auprès des élèves des collèges et lycées.
- ★ Faire connaître, les préceptes de base de la religion musulmane, ainsi que ses règles de vie, en respectant l'ensemble des programmes scolaires ;
- ★ Expliquer la foi musulmane aux enfants musulmans par des activités à caractère ludique ou de réflexion.
- ★ Créer l'aumônerie universitaire pour répondre aux besoins des étudiants de confession musulmane en matière religieuse.



COMMISSION HALAL



- ★ Examiner les problèmes soulevés par la célébration de la fête du sacrifice (Aïd al-Adha) en vue de trouver des solutions répondant aux attentes des fidèles musulmans.
- ★ Produire un rapport annuel sur l'opération « Abattage Aïd al Adha » ; celui-ci devra être soumis au BE du CFCM dans un délai de deux mois, après la fin de ladite opération.
- ★ Se pencher sur les conditions à satisfaire pour l'installation d'abattoirs temporaires, en concertation avec les pouvoirs publics et les professionnels, dans les zones géographiques où les abattoirs sont manquants où ne peuvent satisfaire la demande.
- ★ Mise à la disposition de tous les lieux de culte en France, ainsi qu'aux fidèles musulmans la liste des abattoirs en France.
- ★ Inciter les CRCM à réaliser des enquêtes de satisfaction sur l'abattage rituel dans toutes les régions de France.
- ★ Discuter avec les ministères de tutelle (Intérieur, Agriculture et Travail) les modalités des ouvertures des abattoirs quand la fête du sacrifice coïncide avec un week-end ou pendant les journées fériées.
- ★ Organiser des rencontres entre pouvoirs publics, négociateurs, éleveurs et les représentants des CRCM.

Cette commission est chargée également de :

- ★ Mener une réflexion sur les conditions d'attribution de qualification « Halal » : définir le « Label Halal ».
- ★ Effectuer une étude sur les conditions actuelles du marché halal en France.
- ★ Proposer un schéma d'organisation de ce marché, et du rôle que doit jouer désormais le CFCM.
- ★ Établir la liste des sacrificateurs habilités par les trois mosquées (Grande Mosquée de Paris, Mosquée d'Evry et Mosquée de Lyon) afin de constituer un fichier national auprès du CFCM et des CRCM.
- ★ Mettre en place une formation des sacrificateurs, dans le cadre de leur habilitation, en deux volets : la « technicité » et les « aspects sanitaires ».
- ★ Étudier avec le ministère de tutelle un arrêté pour que le CFCM organise le marché du Halal en France.



COMMISSION JURIDIQUE ET ORGANISATION



La commission Juridique et Organisation sera le maillon indispensable à la bonne marche du CFCM, tant en termes d'information, de prévention, que de régulation des conflits entre les associations adhérentes du CFCM.

Ses membres doivent justifier de compétences juridiques. Elle pourra faire appel à toute compétence, consultants, spécialistes, dont l'expertise constitue un réel atout pour la commission.

Dans son volet purement juridique, elle sera chargée de :

- ★ Étudier et traiter au nom du CFCM toute question concernant l'application et l'interprétation des textes des statuts du CFCM et les chartes des autres commissions.
- ★ Examiner tout litige opposant deux associations du CFCM ou des membres au sein d'une même association.
- ★ Suivre toutes les procédures instruites et menées par le CFCM.
- ★ Participer à la rédaction de tout document, statutaire ou contractuel, règlement ou protocole à caractère juridique.
- ★ Assurer une veille juridique pour le bon fonctionnement du CFCM.
- ★ Préparer une étude sur la mise en place de l'observatoire du CFCM sur l'« islamophobie ».

★ Mener des études juridiques sur les dossiers liés à l'exercice du culte musulman en France.

Dans son volet organisation du CFCM, la commission sera chargée de :

★ Entamer une réflexion sur de nouveaux modes de gouvernance et critères de représentativité.

★ Procéder à l'étude et/ou à l'élaboration de propositions de révision des statuts du CFCM, CRCM et du règlement électoral.

★ Préparer et arrêter le 31 décembre de chaque année, pour le CA du CFCM, la liste de référence des lieux de culte membres du CFCM.



COMMISSION DIALOGUE INTERRELIGIEUX



La rencontre et le dialogue avec les autres religions est une injonction divine, enracinée dans la tradition musulmane. La diversité culturelle française et le modèle républicain laïque, offrent des conditions propices pour l'expression dans le respect mutuel des différentes composantes.

La mission de la commission dialogue inter-religieux a une fonction d'orientation et de coordination au niveau régional et national.

Ainsi, la commission recommandera :

- ★ Les rencontres avec les trois religions monothéistes : juive, catholique et protestante, ainsi que les autres traditions spirituelles tel que le bouddhisme.
- ★ L'organisation de la « journée porte ouverte des mosquées » (journée nationale)
- ★ L'échange d'expériences en matière d'aumônerie, viande licite (halal et kasher)
- ★ Approfondir le lien et la connaissance mutuelle avec les institutions des autres religions.
- ★ Vulgariser le dialogue inter-religieux et le rendre plus accessible aux jeunes. Cela aura pour effet d'étendre le dialogue entre religions de la sphère des savants (rabbins, prêtres, imams) vers les fidèles.

La commission capitalisera, ainsi, les expériences dans les régions. Elle cherchera à diversifier les formes de dialogue :

★ **Le dialogue de vie et de coexistence pacifique :**

Développer des rapports de bon voisinage, « la religion est le comportement ».

★ **Le dialogue de collaboration ou dialogue des œuvres :**

Ses domaines d'activités comportent davantage de créativité, car ils cherchent des formes de collaboration pour le bien commun de la société à différents niveaux : éducation, santé, valeurs éthiques, sociales, familiales et morales. Ce genre de dialogue s'appuie sur la dimension religieuse.

★ **Le dialogue de la connaissance mutuelle et des échanges théologiques :**

Les relations amicales et sociales avec d'autres personnes et d'autres groupes, d'autres traditions religieuses, appellent une connaissance mutuelle et approfondie au niveau religieux. Cette connaissance pourra revêtir différentes expressions, telles que les manifestations extérieures, la découverte des fêtes religieuses, les comportements sociaux dérivant des autres religions.

★ **Le dialogue de l'expérience religieuse :**

La religion est un cheminement intérieur qui se manifeste extérieurement par des expressions de certains événements : naissance, mariage, mort, fêtes socioreligieuses.

★ **Le dialogue entre responsables de différentes traditions religieuses :**

C'est le plus médiatisé et le plus intellectuel. Par ce genre de dialogue, nous espérons aller en profondeur sur tous les thèmes.

Aussi, la commission aura pour tâche de promouvoir la compréhension interculturelle, la diversité des valeurs universellement partagées pour la paix et le développement du pays.



COMMISSION PELERINAGE



Le « Pèlerinage » est un acte cultuel d'adoration et un accomplissement du cinquième pilier de l'Islam.

Par l'organisation de ce secteur, la commission répondra aux besoins spirituels des fidèles musulmans. Elle doit élaborer une proposition de la forme juridique de la mission pèlerinage du CFCM, ainsi que ses objectifs et son mode de fonctionnement.

À cet effet, la commission s'inscrit dans une démarche ayant pour objectifs :

- ★ D'œuvrer pour l'amélioration des conditions du départ et d'arrivée des pèlerins, leur séjour aux lieux saints, ainsi que les conditions morales et techniques dans lesquelles s'organisent et se déroulent le pèlerinage et la « Omra » ;
- ★ De favoriser l'accès à la formation des organisateurs et animateurs de pèlerinages ;
- ★ D'éditer et diffuser un « Guide du Pèlerin » expliquant les fondements juridiques du pèlerinage ;
- ★ De produire et diffuser tout document audio-visuel illustrant étape par étape le pèlerinage, utiliser les différents médias et organiser des séminaires, colloques et autres ;
- ★ De réaliser un recensement national sur les tours opérateurs et agences qui organisent le Haj.

- ★ De mettre en place une « procédure type » pour tous les CRCM pour organiser les départs et arrivées des pèlerins de l'aéroport.
- ★ D'instaurer une mission du CFCM pour accompagner et aider les pèlerins lors de leurs séjours aux lieux saints de l'islam.



COMMISSION CARRÉS MUSULMANS



Les funérailles musulmanes constituent un domaine qui nécessite des ajustements de la part des pouvoirs publics en vue d'une meilleure prise en compte des besoins et une adaptation de la communauté musulmane à la réglementation en vigueur. Le droit à des funérailles dignes et respectueuses de la tradition religieuse du défunt est au cœur des préoccupations de la communauté musulmane de France.

La commission «carrés musulmans» travaillera en étroite collaboration avec celle chargée du juridique au CFCM. Sa mission consistera à :

- ★ Lancer un recensement national par le biais des CRCM de toutes les communes qui ont mis à la disposition de la composante musulmane des carrés musulmans.
- ★ Établir un état des lieux sur la situation des pompes funèbres musulmanes en France.
- ★ Mettre en place un «guide du défunt musulman» auprès de toutes les municipalités répondant à un cahier de charges précis qui respecte: l'orientation du carré musulman, la double profondeur, la toilette funéraire, l'accompagnement du mort par la prière, la concession et l'entretien des tombes. Ce même guide indiquera les pratiques prohibées par la religion de l'Islam, telles que : la crémation et l'exhumation.



PERSPECTIVES POUR UNE PLANIFICATION STRATEGIQUE DES ACTIONS DU CFCM



La planification que devrait conduire le CFCM pour les années futures, doit faire l'objet de la programmation d'un certain nombre d'actions et d'opérations à mener :

A court terme

- ★ Adopter une vision globale de l'Islam de France, ses problématiques, les attentes et aspirations de la communauté musulmane et mettre en place des structures adéquates pour y faire face, ainsi que la politique à suivre par le CFCM.
- ★ Mettre en place tous les mécanismes de mobilisation de la communauté musulmane de France pour la défense des choix adoptés par le CFCM en matière des droits et des devoirs.
- ★ Intensifier la coopération avec les instances gouvernementales concernées, ainsi qu'avec les autres instances nationales et européennes, dans le cadre de la défense des intérêts de la communauté musulmane de France.
- ★ Mettre en place tous les mécanismes possibles pour :
 - ☆ La consolidation des droits et des acquis des musulmans de France.
 - ☆ La participation massive des compétences musulmanes de toutes les sensibilités dans la défense des choix qui seront adoptés.

A moyen terme

Faire du CFCM une véritable instance qui développera, progressivement, tous les mécanismes pour défendre le visage d'un « Islam authentique et du juste milieu ».

Le CFCM aura à intervenir activement, dans les réflexions nationales et européennes sur l'Islam, les cultures et les valeurs.

A long terme

- ★ Faire du CFCM une instance et un interlocuteur qui a, à la fois, la confiance de la communauté musulmane de France et des autorités de tutelle.
- ★ Assurer le rayonnement culturel de l'Islam de France dans toutes ses dimensions.
- ★ Créer une banque d'information et de données sur les compétences scientifiques musulmanes de France et les inciter à prendre part aux initiatives engagées sur le terrain par le CFCM.

Faire de l'islam une religion comme une autre, sur la base des droits et des devoirs.

Intégrer la mosquée dans le paysage urbain et architectural français.

Elaborer un schéma directeur des mosquées pour une meilleure prise en considération des besoins de la communauté et une meilleure couverture territoriale.

Renforcer les capacités des imams, en élargissant leur formation en matière des sciences humaines, la laïcité et les fondements de la République.

Encourager la prédication en langue française.

Valoriser le rôle et la place de la femme au sein de l'islam de France.

Mettre en place des programmes spécifiques pour la jeunesse et la faire participer activement à la vie des institutions musulmanes.

Faire appel aux experts et aux administrations de tutelles pour un meilleur traitement des dossiers en commun.

Cultiver la culture de proximité avec autrui et le vivre ensemble pour la paix, la stabilité et la prospérité de la société.

Participer à la journée nationale du patrimoine, en instituant des portes ouvertes des mosquées.

Symboliser la citoyenneté des musulmans, en instituant la tradition d'une prière pour la France, à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet.



MOHAMMED MOUSSAOUI

Maître de Conférences
UNIVERSITÉ D'AVIGNON

Secrétaire général du
Conseil Régional du Culte Musulman
CRCM – PACA